

Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 décembre 2020 à 18h30

Affiché le 21/12/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, GAPENNE, GRANDSERRE, LEFEBVRE et SALOMÉ, Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, CANDELIER, JACQUESSON, GUY, POURNY et RICHARD

Absent excusé : Monsieur RIQUIER

Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 30/11/2020

Monsieur le Maire ouvre la réunion en demandant au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Samuel PATY.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter quatre délibérations : une décision modificative, l'autorisation de signer la convention avec le CPIE (arrivée le jour même), le vote d'une prime COVID pour les agents et une modification simplifiée du PLU.

Ordre du jour.

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2020.**

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibérations**

Délibération	N° 20/12/01
---------------------	--------------------

Objet : choix du prestataire pour le Centre de Loisirs

La convention d'accueil de loisirs en collaboration avec les PEP80 expire le 31 décembre 2020. Une consultation a été lancée pour recruter un prestataire de service dans le cadre des accueils de loisirs pour une période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au 04 décembre 2020 à 16h en mairie.

1 proposition est parvenue en mairie :

- Association PEP80 à Amiens

Année 2021 : Pour un montant total prévisionnel de 104 826 € TTC, si fonctionnement 3 semaines en été
 Pour un montant total prévisionnel de 115 038 € TTC , si fonctionnement 4 semaines en été

Année 2022 : pour un montant total prévisionnel de 106 895 € TTC, si fonctionnement 3 semaines en été
 Pour un montant total prévisionnel de 116 744 € TTC, si fonctionnement 4 semaines en été

comprenant : l'accueil des petites vacances, des grandes vacances, des temps d'activités périscolaires, de la garderie scolaire, les mercredis récréatifs et des frais de structure et d'encadrement dont le détail est dans l'acte d'engagement.

Monsieur le Maire, après examen de l'offre et des mémoires techniques présentés par le candidat propose de retenir l'offre de l'association PEP80 Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'association PEP80 pour l'année 2021 et l'année 2022.
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au dossier au nom de la commune.

Délibération	N° 20/12/02
---------------------	--------------------

Objet : Décision modificative 2/2020

Monsieur le Maire explique que des modifications du budget sont nécessaires afin de régler certaines dépenses restées en attente :

- CC2SO participation à l'école, la commune n'avait rien payé depuis 2018, la somme prévue au budget n'est pas suffisante, il manque 14 000€.
- Amiens Métropole ; solde du fond de concours pour la rue Dufour pour un montant de 447€.
- CCAS ; annulation d'un titre de 50€.
- Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs pour un montant de 194€
- Facture d'inspection du pont rue Emmanuel Bourgeois.

Ce qui donne les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	6 572.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 572.00 €	
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		194.00 €
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°	194.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	194.00 €	194.00 €
D 023 : Virement section investissement		0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		0.00 €
D 2031 : Frais d'études		1 632.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 632.00 €
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installat°		447.00 €
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation	2 079.00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	2 079.00 €	447.00 €
D 65548 : Autres contributions		14 022.00 €
D 657362 : CCAS	4 000.00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	3 500.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	7 500.00 €	14 022.00 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		50.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		50.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0.00 €

Délibération	N° 20/12/03
---------------------	--------------------

Objet : CAF enfance ; prolongation du Contrat Enfance Jeunesse au 1^{er} janvier 2020

"Le Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Vers sur Selle signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2016 est arrivé à échéance au 31 décembre 2019.

L'avenant au Contrat Enfance Jeunesse intègre et cofinance les actions ALSH et poste de coordination jeunesse développés dans la précédente convention et reconduites.

La Collectivité sollicite le prolongement du Contrat Enfance Jeunesse sur l'année 2020 (en attendant la concertation et la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale en 2021) et demande le bénéfice de la prestation de service pour ces actions.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée d'1 an".

Délibération	N° 20/12/04
---------------------	--------------------

Objet : Convention de remboursement des masques à Amiens Métropole

Afin de lutter contre la pandémie de la Covid 19, durant la première période de confinement, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole a procédé à l'achat de 187 120 masques réutilisables de protection à destination de la population de son territoire sur la base des besoins exprimés par chacune de ses 39 communes.

Par délibération du Conseil d'agglomération Amiens Métropole du 16 juillet 2020, une convention a été approuvée afin de définir les modalités de remboursement par les communes de la moitié des dépenses engagées sur la base du prix unitaire moyen pondéré de 2.90€ TTC par masque réutilisable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec Amiens Métropole.

Délibération	N° 20/12/05
---------------------	--------------------

Objet : Société de Chasse, rectificatif de la délibération de subvention 2020

Lors du vote du budget 2020 en mars, il avait été prévu d'allouer une subvention de 300€ à la société de chasse, or suite à une erreur de transcription, la délibération ne faisait apparaître que 200€.

Monsieur le Maire propose de corriger cette erreur par l'ajout des 100€ manquants permettant de verser à la société de chasse les 300€ promis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Délibération	N° 20/12/06
---------------------	--------------------

Objet : adhésion de la ville de LONGUEAU à la FDE

La ville de Longueau, par délibération du 8 septembre 2020, a sollicité son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité Syndical de la Fédération a accepté cette adhésion.

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération sur l'admission de cette commune à la Fédération.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Longueau à la FDE.

Délibération	N° 20/12/07
---------------------	--------------------

Objet : lotissement du château : chemin de circulation douce

Une partie de l'ancien passage situé entre la rue Monet et la rue de l'église n'ayant plus de raison d'être dans sa partie longeant la plaine de jeux puisque l'escalier permettant de rattraper la rue de l'église a été supprimé lors des travaux d'arasement du talus, Monsieur le Maire propose de céder le terrain aux propriétaires des parcelles qui le longent. C'est-à-dire les n° 11 et 13 rue Saint Rémy.

Les propriétaires devront prendre en charge les frais d'actes notariés et de déplacement de la grille d'accès à la plaine de jeux et auront l'obligation d'apposer un grillage et une haie le long de la plaine de jeux.

Cette proposition ne vaudrait que sous la condition d'obtenir un accord de tous les riverains concernés qui seront consultés afin de connaître leur avis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la cession de terrain au profit des riverains répertoriés ci-dessus.

Délibération	N° 20/12/08
---------------------	--------------------

Objet : DM 3/2020

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2312-126 : Allee des Marronniers	3 481.66 €	
D 2315-126 : Allee des Marronniers		3 481.66 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	3 481.66 €	3 481.66 €

Délibération	N° 20/12/09
---------------------	--------------------

Objet : Convention Chemins de l'Espoir 2021 (CPIE)

La convention 2021 a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la commune de Vers sur Selle concernant le chantier d'insertion les « Chemins de l'Espoir » gérée par le CPIE Vallée de Somme au profit de la commune.

La commune s'engage à commander 30 jours de travaux pour l'année 2021 pour un forfait journalier de 595€ (tarif avec exonération de TVA sur les chantiers d'insertion) soit une cotisation annuelle totale de 17 850€.

Monsieur le Maire précise que les journées non consommées cette année du fait des confinements ne seront pas facturées.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la convention 2020 du CPIE pour un montant total de 17 850€.

Délibération	N° 20/12/10
---------------------	--------------------

Objet : prime COVID pour le personnel

Monsieur le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une prime de 500€ aux personnels à temps plein et 250€ aux personnels à temps partiel.

Délibération	N° 20/12/11
---------------------	--------------------

Objet : modification du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 du code de l'urbanisme, Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 du code de l'urbanisme,

Vu le permis d'aménager délivré le 20 Septembre 2019 à LJ IMMO, demeurant 8, Chemin de Saleux à DURY (80 480), pour la réalisation de 38 lots et 6 840 m² de surface de plancher maximale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une modification de droit commun du plan local d'urbanisme afin de modifier le règlement de la zone AUr2 afin d'harmoniser les futures constructions avec la zone AUr1,
- de soumettre pour avis le projet de modification aux personnes publiques associées conformément à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce qui serait nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de VERS SUR SELLE.

Vu le permis d'aménager délivré le 20 Septembre 2019 à LJ IMMO, demeurant 8, Chemin de Saleux à DURY (80 480), pour la réalisation de 38 lots et 6 840 m² de surface de plancher maximale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une modification de droit commun du plan local d'urbanisme afin de modifier le règlement de la zone AUr2 afin d'harmoniser les futures constructions avec la zone AUr1,
- de soumettre pour avis le projet de modification aux personnes publiques associées conformément à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce qui serait nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de VERS SUR SELLE.

3) Questions diverses

- Amiens Métropole a diligenté une expertise du pont de la rue du moulin. Celui-ci a été classé « à la limite de la ruine ». De ce fait un arrêté municipal va être pris par Monsieur le Maire afin d'y interdire la circulation. Seuls les piétons pourront continuer d'y passer en empruntant la passerelle.
- Le Plan Local de l'Habitat a été approuvé par Amiens Métropole.
- PLU Intercommunal, la commune aurait dû délibérer sur ce sujet au cours de ce Conseil mais en raison de la crise sanitaire, Amiens Métropole a reporté ce sujet. Les délibérations communales devront être prises entre avril et juin.
- Transfert des pouvoirs de police à Amiens Métropole. Monsieur le Maire pense demander le transfert en matière de police des gens du voyage.
- L'augmentation du tarif de l'eau devrait être voté la semaine prochaine, il passera de 1.10€ à 1.27€. cette augmentation est demandée par la Cour des Comptes afin de permettre le financement de l'entretien du réseau de distribution qui est défaillant.
- Présentation des DIA
5 DIA ont été reçues depuis le dernier Conseil dont 3 dans la deuxième tranche du lotissement

rue Haudiere	HERDHEBAUT/ DURANT	AE 25
au château lot 6	LJ IMMO/ LAMMERANT	ZE 243
au château lot 7	LJ IMMO/ BOURBIER	ZE 244
au chemin de Bacouel	FRANCOIS / LINEATTE	ZI 65
au château	LJ IMMO/ BRION	ZE 205-216

- Plan de relance ; le dossier est déposé, il est toujours au stade « en construction » au niveau de la Préfecture, toutefois la commune est autorisée à commencer les travaux dès maintenant. Ces travaux étant prévus au programme de ce mandat, monsieur le Maire propose de les débiter dès que possible.
- Décorations de Noël ; en plus des décorations de Noël qui ont été installées à la mairie, des sapins décorés par les enfants du Centre de Loisirs du mercredi vont être disposés en plusieurs points du village.
- Travaux d'aménagement d'Amiens Métropole au Culmont : une réunion est prévue ce mardi 8 décembre avec les agriculteurs.
- Côte de Vers, suite à l'accident qui a eu lieu il y a quelques semaines, les riverains ont fait parvenir une pétition à divers interlocuteurs afin qu'une solution soit apportée pour réduire la vitesse. Un comptage a été effectué par les services d'Amiens Métropole qui fait état de 1000 véhicules/jour. Monsieur le Maire pense que ce chiffre n'est pas représentatif de la circulation réelle et qu'il est probablement minimisé du fait du confinement. En ce qui concerne la vitesse, il en ressort que la vitesse moyenne est de 70km/h au lieu des 50 autorisés. Les services d'Amiens Métropole proposent deux solutions : la mise en place de ralentisseurs ou la légalisation de cette vitesse moyenne. Monsieur le Maire pense redemander un comptage quand le confinement sera levé.
- L'antenne FREE, implantée près du château d'eau va être relié à la fibre ce qui va entraîner des travaux rue Haute.
- Containers à papier et à verre de la mairie. Monsieur le Maire propose, comme cela a déjà été évoqué lors des commissions, de demander leur déplacement vers le stade à côté de la benne à déchets verts. Cela afin d'améliorer l'accueil sur le parking de la mairie toujours souillé par des papiers ou verres.
- La FDE nous a fait parvenir une grosse facture pour l'éclairage public, puisque rien n'avait été facturé aux communes depuis le deuxième semestre 2018. Ceci a permis de mettre en évidence les économies faites avec la coupure de l'éclairage public de minuit à 5 heures qui sont de l'ordre de 3 500 à 4 000 €.

4) Tour de table

Karine LEFEBVRE :

A assisté à la réunion de l'école le 13 octobre. Un projet de classe de découverte en Alsace est prévu pour le mois de juin. L'école demande une aide aux communes. Bacouel prévoit de donner une subvention de 50€ par enfant, Monsieur Dussart pense qu'il en sera de même pour la commune.

Réunion du SISA le 21 octobre, le budget personnes âgées est déficitaire par contre celui pour les personnes handicapées est excédentaire ce qui a entraîné des transferts. Le SISA devait déménager dans ses nouveaux locaux à BOVES en novembre. Ne sait pas si cela a été possible compte tenu du confinement.

La Commission sociale s'est réunie et a décidé de soumettre un questionnaire aux habitants afin de mieux connaître leurs attentes. Ce questionnaire va être distribué dans les boîtes aux lettres dans la semaine.

La collecte alimentaire n'ayant pu être organisée cette année en raison de la crise sanitaire la commune a offert un caddie de denrées alimentaires à la banque alimentaire de Saleux. Si les conditions sanitaires le permettent une collecte sera peut-être organisée au printemps.

Jean-Luc JEUNIAUX :

Signale que le déploiement d'adhésions à Intra-Muros est encore faible, va remettre des renseignements sur cette application dans la prochaine communication papier.

Jean-François CANDELIER :

Félicite pour les décorations de Noël

Signale qu'il y a un problème à la benne à déchets verts, le marchepied est cassé, de ce fait certaines personnes ont des difficultés pour vider leurs sacs. Monsieur le Maire répond qu'il est prévu de faire quelque chose en fixe, les bennes devront être placées alternativement de part et d'autre.

Souhaite avoir un point sur l'état des finances de la commune. M GUY lui répond que cela est prévu, qu'il attend que la comptabilité soit close au niveau de la Trésorerie pour communiquer les tableaux récapitulatifs.

Marc CAPRON :

Informe que la Poste ferait de la livraison à domicile de plateaux repas cuisinés à Amiens. Pense qu'il serait bon de se renseigner sur le sujet. Toutefois la Croix Rouge de Montdidier dessert toujours la commune.

Frédéric RICHARD :

Signale que les peupliers dans le marais sont à tailler.

Demande ce qu'il en est des plantations d'arbres évoquées lors d'un précédent Conseil. Monsieur DUSSART répond que cela sera vu avec le CPIE dans le cadre de la mise en place du plan de gestion différencié qui a pris du retard à cause du confinement.

Sophie GAPENNE :

Revient sur les décorations de Noël qui ont beaucoup marqué les enfants de l'école.

Informe que la plaine de jeux est de plus en plus fréquentée et craint un accident à la sortie qui n'est pas très visible alors que les véhicules roulent très (trop) vite rue de l'église. Elle pense qu'il serait bon de mettre en place une signalétique. L'achat d'une silhouette d'enfant est décidé.

Christine ALIGNER :

Se plaint de nouveau du fait que les camions s'engagent toujours dans la rue haute. Monsieur le Maire lui dit que la commande de panneaux est prévue.

Revient également sur l'accès à la benne à déchets verts, les personnes âgées se plaignent de l'inaccessibilité.

S'interroge sur le sort des personnes seules en ces périodes de confinement, propose de leur rendre visite. Monsieur DUSSART répond qu'il n'est pas possible de faire de visites, que la mairie dispose d'une liste des personnes vivant seule à leur domicile mais qu'elles ont toutes ou des enfants ou des auxiliaires de vie qui peuvent alerter en cas de besoin. D'autre part Karine LEFEBVRE les a toutes contactées par téléphone pour prendre de leurs nouvelles.

Julien JACQUESSON :

S'interroge sur les subventions liées à la COVID ; toutes les pistes ont-elles été étudiées ?

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance à 19h45

Le Maire
E. DUSSART

